Image not found or type unknown

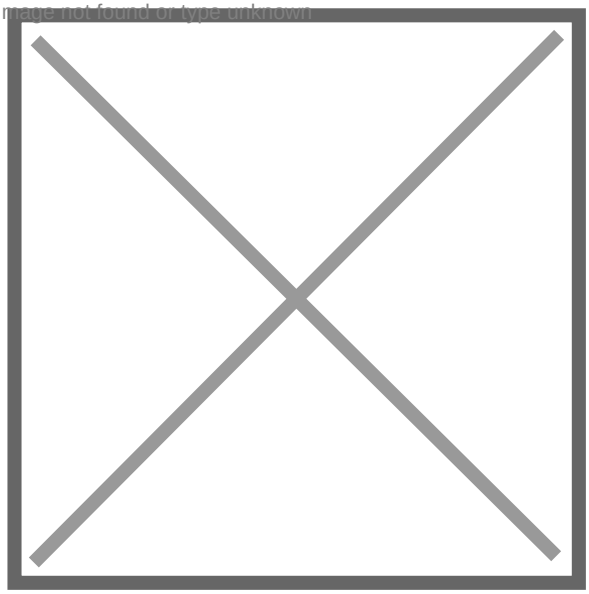

Syndic immobilier éludant une simple requête

Par **lacosta**, le **04/04/2012** à **16:23**

Bonjour,

Je suis sur le point d'acquérir un appartement situé au sein d'un immeuble. La signature de l'acte officiel devant notaire devant intervenir avant la fin du mois. J'envisage de le mettre en location en qualité de particulier sans passer par une agence. J'ai demandé à plusieurs reprises au syndic de me fournir le détail des charges m'incombant et celles afférentes au locataire afin que je puisse faire paraitre une annonce dans les journaux.

La responsable attachée à la gestion ne cesse de différer notre requête. Nous sommes déjà passés deux fois à l'agence, envoyer un email de relance mais nous obtenons toujours le même laïus. Que puis-je faire dans ce cas d'espèce. En fait ce syndic gère également une agence immobilière et je présume que notre façon de faire ne leur convient guère.

Merci pour toutes vos suggestions.

Par **Marion2**, le **04/04/2012** à **16:45**

Bonjour,

Pour l'instant, vous n'êtes pas encore propriétaire, le Syndic n' a pas à vous fournir quelque renseignemnts que ce soit.
Demandez plutôt au vendeur de cet appartement.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **04/04/2012** à **16:45**

Bonjour,

Vous demandez à votrevendeur, via votre notaire, la copie du listing de la récapitulation des charges de l'an dernier. La ventilation doit figurer dessus.

Par **lacosta**, le **05/04/2012** à **12:06**

bonjour,

je précise à toutes fins utiles que le compromis de vente a été signé.
cordialement

Par **Tisuisse**, le **05/04/2012** à **12:11**

Compromis signé ou non ne change rien à votre demande => voyez votre vendeur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés